

Hiver 2019/2020



Aux détenteurs d'un Magic Pass enfant
ou étudiant domiciliés à la Vallée de Joux

Magic Pass

Chères skieuses, Chers skieurs,

Vous avez acquis un Magic Pass pour la saison d'hiver à venir et nous vous en remercions.

Les Magic Pass bénéficient de différentes réductions. La Fondation Paul-Edouard Piguet offre **CHF 85.- de rabais sur chaque Magic Pass enfant et CHF 100.- pour les apprentis/étudiants.**

Afin de pouvoir procéder aux remboursements, nous vous demandons de nous retourner le coupon annexé avec vos coordonnées bancaires, les noms des enfants ou des étudiants bénéficiaires ainsi qu'une copie du Magic Pass.

A cette généreuse contribution vient s'ajouter un soutien des Villages du Brassus, de L'Orient, du Sentier et du Solliat. Un montant de CHF 50.- est remboursé par les administrations villageoises* sur les **Magic Pass enfant.**

Cette mesure s'applique également **aux enfants** des Communes de L'Abbaye et du Lieu qui se verront rembourser CHF 50.- auprès de leur administration Communale.

Sachant dès lors, que les téléskis de la Vallée de Joux bénéficient d'un revenu supplémentaire lors de chaque journée skiée avec un Magic Pass, nous pouvons que vous inciter à profiter de votre abonnement à la Vallée de Joux ! Nous vous prions d'agrèer, Chères skieuses, Chers skieurs, nos cordiales salutations.

Association des Remontées Mécaniques Vallée de Joux

Cédric Paillard, Président

* les habitants du hameau de Derrière la Côte ne bénéficient pas du soutien villageois de CHF 50.-

Annexe : coupon



Remboursement Magic Pass

Uniquement pour les enfants ou les apprentis/étudiants de la Vallée de Joux

Nom, prénom et âge du ou des titulaire(s) d'un Magic Pass :

.....
.....
.....
.....

Numéro(s) du ou des Magic Pass :

IBAN :

Nom & prénom du titulaire du compte :

Adresse :

NPA & localité :

Tél. : E-mail :

Pour bénéficier du soutien de la Fondation Paul-Edouard Piguet (enfant et apprenti/étudiant), ce coupon, accompagné d'une photocopie de votre Magic Pass, est à retourner d'ici au 28 février 2020 par courriel à paillard@valleedejoux.ch avec copie à votre administration villageoise ou communal pour obtenir en plus les CHF 50.- de remboursement (valable que pour les enfants de moins de 16 ans).

L'Abbaye : bourse@labbaye.ch

Le Lieu : boursier@lelieu.ch

Village du Sentier : secretariat@lesentier.ch

Village de L'Orient : orient.secretariat@gmail.com

Village du Brassus : village.brassus@bluewin.ch

Société d'Intérêt public du Solliat : administration@solliat.net

Les étudiants/apprentis touchant l'aide de la Fondation Paul-Edouard Piguet sont priés de joindre une copie de leur carte de légitimation à paillard@valleedejoux.ch ou par poste :

Association des Remontées Mécaniques Vallée de Joux
P.O. Vallée de Joux Tourisme
Rue de l'Orbe 8
1347 Le Sentier

Les paiements se feront à la fin de l'hiver 2019/20.